

## Comment est pris en compte l'absentéisme en lien avec la COVID-19?

Les arrêts de travail liés au COVID sont pris en compte dans l'absentéisme pour le calcul de la prime de service.

La réglementation du 18 décembre 2020 ne vise que les autorisations spéciales d'absence (ASA) en lien avec la COVID-19. Ces ASA n'entraînent pas d'abattement sur la prime de service.

### LE SAVIEZ VOUS ?

Exceptionnellement pour les années 2020 et 2021, le Centre Hospitalier d'Argenteuil avait décidé de ne pas prendre en compte l'absentéisme en lien avec la COVID-19, pour le calcul des primes de service.



Better World



Ces informations vous ont été utiles ?

Laissez nous votre avis en scannant le QR code.



LA PRIME DE SERVICE

RESSOURCES HUMAINES - 2024



centre  
hospitalier  
argenteuil

## Quand est-elle versée ?

La prime de service est versée au mois de mars et concerne l'année écoulée à savoir du 01/01/N-1 au 31/12/N-1.

## Qui est concerné ?

Seuls **les agents titulaires et stagiaires** de la Fonction Publique Hospitalière peuvent prétendre à la prime de service.

Les agents percevant la prime de technicité ainsi que les personnels de direction ne peuvent pas la percevoir.

## Comment est calculée l'enveloppe de la prime de service ?

L'enveloppe de la prime de service correspond au maximum à **7,5% de l'ensemble des traitements indiciaires** des agents titulaires et stagiaires en excluant les personnes ne pouvant pas y prétendre (agents titulaires et stagiaires percevant la prime de technicité ainsi que les Directeurs).

## Qu'est-ce qui entre en compte dans le calcul de votre prime ?

- L'indice majoré maximum de votre grade;
- Votre quotité de travail;
- Votre présence sur l'année écoulée (quotité de travail, date d'entrée, date de mise en stage);
- Votre absentéisme sur l'année écoulée (les jours d'absences sont comptabilisés en journées consécutives en excluant les dimanches et les jours fériés);
- Votre note, qui détermine un coefficient de répartition.

### Les coefficients de répartition en fonction de la note

NOTE	COEFFICIENT
17 à 19,75 →	7,3
20 à 22,75 →	7,5
23 ou plus →	7,7

### LE SAVIEZ VOUS ?

La notation ayant été supprimée en 2020, l'évolution annuelle de la note des agents est décidée par décret.

En 2021 et 2022 ainsi qu'en 2023 votre note augmentait systématiquement de + 0,25 point.

## Quelles positions d'absence entraînent un abattement de la prime de service ?

Toute journée d'absence entraîne un abattement de 1/140ème du montant de la prime de service. Au delà de 140 jours d'absence, l'agent ne peut pas percevoir la prime de service.

L'absentéisme est calculé en jours consécutifs en excluant les dimanches et les jours fériés.

Certaines positions d'absence n'entraînent pas d'abattement:

- les congés annuels;
- les arrêts pour accident de travail ou de trajet;
- les arrêts pour maladie professionnelle;
- le congé de maternité;
- le congé de paternité;
- le congé pour adoption.

**A noter :** Une absence sur la totalité de l'année exclut l'agent de la prime de service.

## A quoi correspond la seconde répartition ?

La seconde répartition correspond à la somme des montants de la prime de service retirés aux agents absents sur l'année écoulée.

Elle est redistribuée aux agents n'ayant pas eu d'absentéisme ou ayant eu moins de huit jours d'absence cumulés.